

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relative au projet de parc logistique et ombrières photovoltaïques au lieu-dit 'Brugues Nord' à Saint-Etienne-de-Tulmont, portant sur la demande de permis de construire en cours d'instruction par la SAS OLIVIER DUBOIS

Le maire de la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont communique : Par arrêté n°2026-031 du 26 février 2026, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 20 mars 2026 à 9 h00 au 21 avril 2026 à 17h00 sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont, sur la demande de la SAS OLIVIER DUBOIS sollicitant une autorisation de permis de construire un parc logistique et ombrières photovoltaïques au lieu-dit 'Brugues Nord'.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de la SAS OLIVIER DUBOIS - 12 rue Paule Raymond - 31200 Toulouse (contact : M. Matthieu SAIDLITZ - m.saidlitz@autobuy.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Saint-Etienne-de-Tulmont - 4 rue de la mairie - 82410 Saint-Etienne-de-Tulmont

- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7173/>

Les observations et propositions du publics peuvent être consignées :

- soit sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Saint-Etienne-de-Tulmont aux jours et heures habituels d'ouverture,

- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à la mairie de Saint-Etienne-de-Tulmont,

- soit sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7173/>

- soit par courriel à l'adresse électronique : enquete-publique-7173@registre-dematerialise.fr

Les observations du public doivent parvenir pendant la durée de l'enquête et au plus tard le mardi 21 avril 2026 à 17h00. Elles seront reportées au registre d'enquête.

M. Christian BAYLE, désigné par tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Saint-Etienne-de-Tulmont afin de recevoir les observations du public : le 26 mars de 11h00 à 14h00, le 7 avril de 10h00 à 13h00, le 15 avril de 16h00 à 19h00 et le 21 avril de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie ainsi que le site

internet de Saint-Etienne-de-Tulmont <https://www.saint-etienne-de-tulmont.fr/> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, il sera statué sur la délivrance de l'autorisation sollicitée dans le cadre de la demande de permis de construire N°0821612500015.

Le présent avis sera affiché à la mairie et sur le terrain, lieux proches de la réalisation du projet visible de la voie publique.



ALIZE 360
AVOCATS - EXPERTS-COMPTABLES
40 AVENUE GAMBETTA - BP 443
82004 MONTAUBAN CEDEX
TEL. : 05.63.21.48.70
FAX : 05.63.21.48.35

MODIFICATIONS MULTIPLES

ACTARUS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 13.010.757 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE
NORD
4 RUE JOSEPH MARIE JACQUARD
82000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN 939 528 766

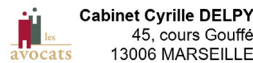
AVIS DE MODIFICATION

Il résulte du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 09 février 2026 et des décisions du Président du 09 février 2026, que la Société a procédé à une augmentation de son capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés, d'un montant de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-SIX (1.199.486) EUROS, pour le porter de TREIZE MILLIONS DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SEPT (13.010.757) EUROS à QUATORZE MILLIONS DEUX CENT DIX MILLE DEUX CENT QUARANTE-TROIS (14.210.243) EUROS par l'émission de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX (1.199.486) actions nouvelles d'une valeur nominale de UN (1) EURO chacune, émises à un prix global de souscription de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX (1.199.486) EUROS, sans prime d'émission, à libérer en numéraire par versement en espèce.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : 13.010.757 euros - Nouvelle mention : 14.210.243 euros. Il résulte des mêmes décisions unanimes des associés en date du 09 février 2026 que les associés ont constaté la démission de la société MYN'S de ses fonctions de Directeur général à compter du 09 février 2026.

Mention sera faite au RCS de MONTAUBAN.

Mention sera faite au RCS de MONTAUBAN.



Cabinet Cyrille DELPY
45, cours Gouffé
13006 MARSEILLE

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 19 mars 2026, de la société «**MLS 82**» société par actions simplifiée à associé unique ayant pour : SIÈGE : 1270 Avenue de Toulouse 82000 MONTAUBAN
OBJET : création, acquisition, exploitation et gestion, par bail ou autrement, de toute entreprise d'entretien et de réparation de tous véhicules automobiles, cycles et motocycles ; la réalisation de toutes opérations d'entretien, de réparation, de mécanique, de pose, de tous produits, matériels, fournitures, accessoires, pneumatiques et pièces détachées concernant tous véhicules automobiles, cycles et motocycles y compris les quads et scooters, d'achat et de vente à l'état neuf ou d'occasion de véhicules, de location de matériels destinés aux véhicules, de gardiennage et entreposage de tous véhicules automobiles ; toutes opérations commerciales et/ou d'intermédiaire et toutes activités d'études et de réalisation, de conseil, de formation et, plus généralement, toutes prestations de services pouvant se rapporter directement ou indirectement aux véhicules automobiles
CAPITAL : 15.000 Euros
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

PRESIDENT: Thierry LLORENS, demeurant 5 bis rue Cassessole 82170 DIEUPENTALE
Cessions d'actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des associés

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix.
RCS : MONTAUBAN



PREFET DE TARN-ET-GARONNE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des élections et de la réglementation générale
Secrétariat CDAC

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

EXTRAIT D'AVIS N° P 06152 82 23N
Réunie le 5 février 2026, la commission nationale d'aménagement commercial a :

- rejeté le recours P 04878 82 23r01
- rendu un avis favorable au projet porté par la société « BAVIG » :

Identité du pétitionnaire : . SAS BAVIG
agissant en qualité de : porteur de projet.

Nature de l'opération : l'extension d'un magasin Intermarché Super (+ 519 m²) à Beaumont-de-Lomagne

Lieu : 55 route d'Auch 82 500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet de Castelsarrasin, Président de la commission départementale d'aménagement commercial
Pierre BRESSOLLES

STUDIO AH

SARL au capital de 1.000€
Siège social :
660 Chemin de Foumezeous,
82370 CORBARIEU
951 308 493 RCS de MONTAUBAN

Le 10/12/2025, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 7 rue des chalets, 31000 TOULOUSE. Radiation au RCS de MONTAUBAN et réimmatriculation au RCS de TOULOUSE

LES GRANDES MISSIONS DE L'AVOCAT

Auxiliaire de justice, l'avocat a aujourd'hui trois grandes missions: Conseiller, Assister et Représenter.

CONSEILLER

• L'avocat vous écoute et vous aide à analyser vos besoins ou votre situation au regard de la règle de droit.

• Lors de ces échanges, il construit avec vous une relation de confiance et de transparence.

• Il sait orienter votre choix vers une solution adaptée.

• Il rédige les actes juridiques qui rythment votre vie, celle de votre entreprise, de votre association ou de votre collectivité.

• Le conseil ne décide pas à votre place, il éclaire et anticipe les conséquences d'une décision. Il propose des solutions innovantes.

ASSISTER ET REPRÉSENTER

Négociateur. - L'avocat négocie avec vos interlocuteurs, au mieux de vos intérêts. Il sait prendre du recul, faire des offres et vous proposer des modes alternatifs aux règlements de vos différends (arbitrage ou médiation).

Rédiger. - La rédaction est une compétence spécifique de l'avocat qui, fort de son expérience et de ses connaissances, sait trouver les mots qui préserveront vos intérêts.

Plaider. - L'avocat vous assiste dans tous les litiges, il organise votre action, gère la procédure, prend en charge les contacts avec l'adversaire puis présente et argumente votre dossier.

Défendre toujours. - L'avocat vous défend dans toutes les circonstances de votre vie.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187€ ht le caractère

Les annonceurs sont informés que conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale www.actulegale.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec legales.lepetitjournal.net, vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

Cliquez sur le bouton **DÉMARRER**

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



Une équipe à votre écoute : legale@lepetitjournal.net - 05 63 20 80 02